

Les registres de testaments RN 33/1 de Berhard Chaucy et RN 30 de Jacob de Canali

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Freiburger Geschichtsblätter**

Band (Jahr): **77 (2000)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(1447–1448). Les testaments sont conservés dans des registres notariés déposés aux Archives de l'Etat de Fribourg. Comme ils font l'objet de recueils séparés, nous en avons choisi deux: il s'agit du registre de testaments établi par le chancelier Bernhard Chaucy¹, et de celui établi par le notaire Jacob de Canali². Pourquoi ce choix? Composé d'un cercle de testateurs très homogène, issus des milieux dirigeants de la ville, le registre de Bernhard Chaucy constitue une source très riche qui nous livre une foule de renseignements, notamment sur la culture matérielle. L'on y rencontre également certains traits caractéristiques du comportement de la noblesse: l'importance accordée au lignage, par exemple, le testateur désirant fréquemment rejoindre ses ancêtres et les membres de sa lignée dans le tombeau familial³. Le registre de Jacob de Canali, contemporain du premier et comportant un nombre de testateurs pratiquement identique, sera analysé à titre comparatif. L'origine sociale des clients de Jacob de Canali est, à quelques exceptions près, plus modeste: la plupart des testateurs semblent avoir appartenu à la classe moyenne ou à sa frange supérieure.

I. Les registres de testaments RN 33/1 de Bernhard Chaucy et RN 30 de Jacob de Canali

a) Jacob de Canali, notaire

Jacob de Canali est originaire de Cernier dans le Val-de-Ruz. Il vint à Fribourg comme apprenti et conclut, en janvier 1421, un contrat d'apprentissage dans lequel il s'engageait à servir le notaire Jean de Villie pendant cinq ans⁴. Jacob de Canali exerça le métier de notaire au plus tard à partir de 1429, et son dernier registre s'achève en 1455. L'on compte six registres notariés à son actif, un formulaire, ainsi que le registre de testaments RN 30 (1423/1424–1461)⁵.

¹ AEF, RN 33/1.

² AEF, RN 30.

³ L'importance accordée au lignage transparait quelquefois aussi dans la souscription du testament, où certains testateurs font apparaître une brève généalogie.

⁴ AEF, RN 24, f. 159r.

⁵ Cf. Hektor AMMANN (éd.), *Mittelalterliche Wirtschaft im Alltag. Quellen zur Geschichte von Gewerbe, Industrie und Handel des 14. und 15. Jahrhunderts aus den Notariatsregistern von Freiburg im Üchtland*, Aarau 1942–1954, p. 426.

b) *Berhard Chaucy, notaire et chancelier*

Berhard Chaucy (ou Calige), né avant 1399, est reçu bourgeois de Fribourg en 1419⁶. Fils d'Antoine Chaucy et de Françoise⁷, bourgeois de Montagny, Berhard œuvra en tant que notaire entre 1425 et 1458 et exerça les fonctions de chancelier de 1427 à 1447. En 1430, il participa comme notaire, avec Jean Piaget de Lausanne, au procès des Vau-dois de Fribourg⁸. En 1447, Chaucy devint membre du petit conseil; il fut également maître de la confrérie des Ames du purgatoire (1451–1456) et recteur de la fabrique de Saint-Nicolas (1458–1459)⁹. L'on compte trois registres notariés à son actif: AEF, RN 295 (1425–1458), RN 33/1 (contenant les testaments) et RN 33/2 (1433–1447), ainsi que les actes du procès des Vaudois rédigés avec Jean Piaget: AEF, affaires ecclésiastiques 26. L'activité notariale de Berhard Chaucy est relativement restreinte et se limite au traitement d'affaires d'une certaine importance.

c) *Description des registres de testaments*¹⁰

Le registre de testaments établi par le notaire Jacob de Canali (auquel participa également le notaire Pierre Faulcon) est un volume en papier

⁶ Cf. Pierre DE CASTELLA, *Les Fribourgeois qui ont fait de leur ville le 10^e canton suisse (1157–1502)*, Fribourg 1996, p. 77.

⁷ Le testament de Françoise se trouve également dans le registre: AEF, RN 33/1, f. 66v–69r.

⁸ Cf. Kathrin UTZ TREMP, *Waldenser, Wiedergänger, Hexen und Rebellen. Biographien zu den Waldenserprozessen von Freiburg im Üchtland (1399 und 1430)*, Fribourg 1999 (= FG, Sonderband), p. 273.

⁹ Cf. DE CASTELLA (cit. n. 6), annexe 11 (État des chanceliers et des secrétaires de 1389 à 1562).

¹⁰ Nous ne pouvons nous étendre sur les problèmes de la réception du testament et sur les aspects formels des actes de dernière volonté. Pour plus d'informations à ce sujet, cf. Paul BAUR, *Testament und Bürgerschaft. Alltagsleben und Sachkultur im spätmittelalterlichen Konstanz*, Sigmaringen 1989, p. 11–13, 69–112; Gregor ZENHÄUSERN, *Zeitliches Wohl und ewiges Heil. Studie zu mittelalterlichen Testamenten aus der Diözese Sitten*, Sion 1992, p. 13–54; Jean-François POUURET, *La succession testamentaire dans le pays de Vaud à l'époque savoyarde (XIII^e–XVI^e siècle)*, Lausanne 1955; Id., *Le testament dans les pays romands de la renaissance du droit romain aux codifications cantonales (XII^e–XIX^e siècles)*, in: Actes à cause de mort. Recueil de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, tome 61, Bruxelles 1993, p. 9–75. Concernant les testaments à Fribourg, cf. Yves LE ROY, *Quelques aspects du testament à Fribourg aux*

enveloppé d'une charte en parchemin. Une ancienne pagination va de 1 à 95, un folio ayant toutefois été oublié. Le registre contient 32 testaments ainsi qu'une série de donations effectuées par le conseiller Hentzli Bratza. La langue du registre est le latin, à l'exception du testament de Hanns Brotpach, rédigé en ancien allemand¹¹. La datation des testaments s'étend de 1423/1424 à 1461.

Le registre de testaments du notaire Berhard Chaucy (auquel participèrent aussi les notaires Pierre Faulcon et Petermann Pavillard) est très semblable au registre de Jacob de Canali. Il s'agit également d'un volume en papier enveloppé d'une charte en parchemin. Une ancienne pagination va de 1 à 125, un folio ayant toutefois été oublié. Le registre contient 31 testaments, tous rédigés en latin. La datation des testaments s'étend de 1430/1431 à 1454.

d) *La langue des testaments*

Tous les testaments, à l'exception d'un seul, sont rédigés en latin. De nombreuses formes vulgaires apparaissent toutefois au sein des testaments et nous renseignent sur le dialecte franco-provençal alors en usage dans les pays de Suisse romande. Il s'agit de toponymes¹², d'anthroponymes, et surtout de termes techniques. Ces derniers sont généralement précédés – dans les testaments – de l'expression *galice: Item do et lego [...] unam parvam rubeam vestem et unam galice penetta desoubs*¹³.

Les testaments des registres de Berhard Chaucy et de Jacob de Canali témoignent également du bilinguisme caractérisant la ville de Fribourg. L'on y rencontre quelques formes germaniques, bien que ces dernières soient beaucoup plus rares que les expressions franco-provençales. Il s'agit en général de termes techniques: *Item ego eadem*

XIV^e et XV^e siècles, in: A cheval entre Histoire et Droit. Hommage à Jean-François Poudret, Lausanne 1999 (= Bibliothèque historique vaudoise, 115), p. 129–141.

¹¹ AEF, RN 30, f. 67r–v, 67v–69r.

¹² «Item do et lego [...] totum pratum meum seu clausum, [...], situm extra portam Donamary versus loz gor de laz torchy [...]». AEF, RN 33/1, f. 73v (Pierre Loys).

¹³ AEF, RN 33/1, f. 87r–v (Pétronelle, épouse de Hensli Ferwer). – Une série de termes en latin médiéval et en franco-provençal fera l'objet d'un petit glossaire en annexe.

*testatrix [...] do, lego et ordino [...] meam theotonice morgengaba, videlicet centum florenos. – [...] – Item do et lego [...] meos tres meliores umbslag pro capite [...]*¹⁴.

e) *L'origine sociale et la langue des testateurs*

Les testateurs apparaissant dans le registre de Berhard Chaucy sont des personnes influentes et fortunées appartenant à la classe dirigeante de la ville. Nous ne présenterons ici qu'un échantillon de testateurs. Le donzel Jaquet Lombard¹⁵ fut l'un des acteurs majeurs de la politique fribourgeoise dans la première moitié du XV^e siècle. De 1400 à 1403, il exerça la charge de bourgmâitre. Elu avoyer en 1403, il alterna à ce poste avec Petermann et Hensli Velga jusqu'en 1436¹⁶. Jaquet Lombard travailla au rapprochement de Fribourg avec Berne, qui se concrétisa par le traité de combourgeoisie conclu en novembre 1403. C'est également pendant son mandat que fut promulguée, en 1404, la nouvelle constitution ou *Lettre des bannerets*. A l'instar de la plupart de ses collègues du petit conseil, Jaquet Lombard résidait dans la rangée extérieure des maisons de la Grand-Rue¹⁷.

Jacob de Praroman (dit l'Ancien)¹⁸ était un marchand enrichi – comme la plupart de ses collègues – par le commerce du drap. Né vers 1390, il est reçu dans la bourgeoisie en 1411. Banneret du Bourg (1412–1416), puis trésorier et bourgmâitre, il devint également avoyer (1439–1442). Jacob de Praroman fut aussi recteur de la fabrique de Saint-Nicolas (1427–1430), maître de la confrérie du Saint-Esprit (1434–1437) et recteur de l'hôpital de Notre-Dame (1438–1439)¹⁹. Les

¹⁴ AEF, RN 33/1, f. 31r–v (Françoise, épouse de Petermann Ferwer).

¹⁵ AEF, RN 33/1, f. 49r–58r.

¹⁶ Cf. Pierre DE ZÜRICH, *Catalogue des Avoyers, Bourgmaitres, Bannerets, Trésoriers et Chanceliers de Fribourg au XV^e siècle*, in: *Annales fribourgeoises* 6 (1918), p. 101–102.

¹⁷ Cf. Urs PORTMANN, *Bürgerschaft im mittelalterlichen Freiburg. Sozialtopographische Auswertungen zum ersten Bürgerbuch, 1341–1416*, Fribourg 1986 (= *Historische Schriften der Universität Freiburg*, 11), p. 188. – La rangée extérieure de la Grand-Rue était considérée depuis longtemps comme la plus distinguée.

¹⁸ AEF, RN 33/1, f. 111v–114v.

¹⁹ Cf. UTZ TREMP (cit. n. 8), p. 333–336; DE ZÜRICH (cit. n. 16), p. 101–106; DE CASTELLA (cit. n. 6), p. 79, 105.

Praroman et Bonvisin formèrent une société commerciale (*societas mercatorum*) signalée dès 1396, qui fut active aux foires de Genève et Zurzach, mais aussi à Nuremberg (1436)²⁰, à Avignon et en Espagne²¹. La fortune de Jacob de Praroman était colossale et s'élevait à 28000 livres en 1445²². L'on rencontre d'autres grands marchands dans le registre: Hanso Studer, Pierre Maltschi, Petermann Ferwer²³, etc.

Rolet de Vuippens naquit vers 1360. En 1395, il était inscrit au livre des bourgeois de Fribourg. Seigneur de Vivy, il entra au petit conseil en 1406 et y siégea jusqu'à sa mort en 1441. D'autres testateurs encore exercèrent des fonctions politiques, tels Jean Bugniet, Richard Burquinet et Petermann de Balterswile²⁴.

Le registre de Bernhard Chaucy est caractérisé par la présence d'un grand nombre de testatrices²⁵, parentes et parfois épouses des testateurs: Théobalde, fille de Jacob de Praroman, est l'épouse de Jean Floret, banneret du Bourg (1440–1443). Marguerite est la fille du noble Jacob d'Englisberg, un autre grand propriétaire foncier, qui fut conseiller (dès 1408) et bourgmâitre²⁶; Johannète avait pour époux le riche marchand Hanso Zer Linden, qui fit partie du petit conseil²⁷. Nous rencontrons également deux femmes de notaires dans le registre: Perrissone, épouse de Jacob Cudrefin, et Mermeta Sybilliona, veuve d'Henri Spenly²⁸.

Il est difficile de définir l'appartenance linguistique des différents testateurs. Le prénom et le nom de famille peuvent servir d'indices, bien que ceux-ci ne soient que peu fiables²⁹. En effet, le prénom est

²⁰ Cf. Hektor AMMANN, *Freiburg als Wirtschaftsplatz*, in: Fribourg–Freiburg, 1157–1481, Fribourg 1957, p. 225.

²¹ Cf. UTZ TREMP (cit. n. 8), p. 371–378.

²² Cf. DE CASTELLA (cit. n. 6), p. 106.

²³ AEF, RN 33/1, f. 32r–36v (Petermann Ferwer), 37r–42r (Hanso Studer), 78r–84v (Pierre Maltschi).

²⁴ AEF, RN 33/1, f. 4r–9v (Rolet de Vuippens), 16v–17r (Petermann de Balterswile), 18v–23v (Jean Bugniet), 115r–116v (Richard Burquinet).

²⁵ Sur les trente-et-un testateurs que compte le registre, dix-sept sont des femmes. Onze d'entre elles sont veuves.

²⁶ AEF, RN 33/1, f. 89r–91r (Théobalde de Praroman), 118r–119v (Marguerite d'Englisberg); cf. UTZ TREMP (cit. n. 8), p. 461, note 3.

²⁷ AEF, RN 33/1, f. 24r–29v; cf. UTZ TREMP (cit. n. 8), p. 275, note 3.

²⁸ AEF, RN 33/1, f. 105r–107v, 108r–109r.

²⁹ Concernant la problématique de la langue à Fribourg, cf. Peter BOSCHUNG, *Freiburg, der erste zweisprachige Kanton*, in: FG 64 (1985/86), p. 114s.; PORTMANN (cit. n. 17), p. 192.

souvent latinisé dans les sources, ce qui n'est généralement pas le cas pour les noms de famille. Parfois encore le nom de famille est tiré de l'allemand et le prénom du français, ou vice-versa³⁰. En outre, prénom et nom de famille n'indiquent pas forcément quelle est la langue maternelle de celui qui les porte. Le bilinguisme n'est pas non plus à exclure dans un certain nombre de cas – les Studer, par exemple³¹. Nous nous appuyerons malgré ces réserves sur les noms et l'origine des testateurs pour tenter de définir leur appartenance linguistique. La brève généalogie apparaissant parfois dans la souscription des testaments, tout comme l'origine géographique du testateur, lorsqu'elle est connue et que sa famille n'est pas installée depuis plusieurs générations dans la ville de Fribourg, peuvent également servir d'indices. La plus grande partie des testateurs nous semblent donc être, comme Chaucy, de langue française³².

Dans le registre de Jacob de Canali, l'origine sociale des testateurs est plus contrastée que dans celui de Berhard Chaucy. L'on y rencontre quelques *burgenses majores*, notamment Hensli Reiff, Jean Mossu, le conseiller Hentzli Bratza³³ ainsi que des membres de familles fortunées, comme les Bugniet, les Buschillion, les Gambach³⁴, etc. La plupart des testateurs appartiennent toutefois à un milieu plus modeste.

Aucun noble n'apparaît dans le registre de Jacob de Canali. Plus de la moitié des testateurs masculins du registre, soit douze sur un total de vingt-et-un, mentionnent leur profession. L'on rencontre trois

³⁰ Ainsi, Petermann de Faucigny.

³¹ Cf. Kathrin UTZ TREMP, *Das Fegfeuer in Freiburg. Erste Annäherung an die Akten des Freiburger Waldenserprozesses von 1430*, in: FG 67 (1990), p. 12.

³² Par exemple: Rolet de Vuippens; Jacob de Praroman et sa fille Théobalde; Johannète de Corminboeuf; Jean Bugniet; Jaquet Lombard et sa fille Loyse; Françoise, veuve d'Antoine Chaucy de Montagny; etc. – Cette constatation tendrait à confirmer l'opinion d'Urs Portmann, selon laquelle, à Fribourg, au début du XV^e siècle, les familles politiquement influentes sont encore majoritairement d'origine romane; cf. PORTMANN (cit. n. 17), p. 193.

³³ AEF, RN 30, f. 7v–9r (Hensli Reiff), 13r–17v (Jean Mossu), 67v–69r (Hentzli Bratza). – Jean Mossu, issu de l'une des familles les plus fortunées de Fribourg, est le fondateur de la chapelle du Saint-Sépulcre à Saint-Nicolas et probablement le commanditaire de la «Mise au tombeau» que l'on peut y admirer. Dans son testament, Jean Mossu mentionne à plusieurs reprises la chapelle mortuaire qu'il a fondée pour sa famille (ibid., f. 13v, 14r).

³⁴ AEF, RN 30, f. 29r–33r (Anthonia Mûta, veuve de Pierre Gambach), 48v–50v (Alexia, veuve de Petermann Bugniet), 51r–52v (Cuanetus Buschillion).

prêtres³⁵, deux marchands³⁶, un tailleur de pierre (*lathomus*)³⁷, deux tanneurs³⁸, un tailleur (*sartor*)³⁹, un tisserand⁴⁰, un boucher⁴¹ et un fabricant de chaussures⁴². Une forte proportion de veuves caractérise le registre de Jacob de Canali, dans lequel les testatrices sont toutefois moins nombreuses que dans celui de Bernhard Chaucy⁴³. Enfin, le taux de francophones et de germanophones semble assez équilibré dans le registre de Jacob de Canali.

II. Les testateurs et les motifs de l'élaboration de leur testament

A. Le testament en tant qu'acte religieux

1. Le choix du lieu de sépulture

a) Paroisse ou ordres mendiants?

L'Eglise accorde à tout croyant le droit d'élire librement le lieu où il désire être enseveli⁴⁴, si toutefois il n'est pas excommunié, accusé d'hérésie ou s'il n'a pas commis de péchés tels que le suicide. Vu l'im-

³⁵ AEF, RN 30, f. 3v-5r (Jacob de Villars[er]s), 43v-45v (Rodolphe d'Aarberg), 54r-56r (Jean Schübo).

³⁶ AEF, RN 30, f. 7v-9r (Hensli Reiff), 9v-12v (Jean Lanti).

³⁷ AEF, RN 30, f. 18r-19v (Stéphane Nero).

³⁸ AEF, RN 30, f. 24v-26r (Johannod Celabra); 69v/70r (Jennyn Wisso, brouillon du testament inséré dans le registre au niveau des folios 69v/70r et reçu par le notaire Ulric Manot).

³⁹ AEF, RN 30, f. 46r-48r (Guillaume Boveri).

⁴⁰ AEF, RN 30, f. 53r-v (Richard Pierrojan).

⁴¹ AEF, RN 30, f. 56v-60r (Hensli Stunckis).

⁴² AEF, RN 30, f. 67r-v (Hanns Brotpach der schühmacher).

⁴³ Sur les trente-trois testateurs que compte le registre de Jacob de Canali, douze sont des femmes. Sept d'entre elles sont veuves.

⁴⁴ A ce sujet, cf. Antoine BERNARD, *La Sépulture en droit canonique du décret de Gratien au concile de Trente*, Paris 1933, p. 85-104.